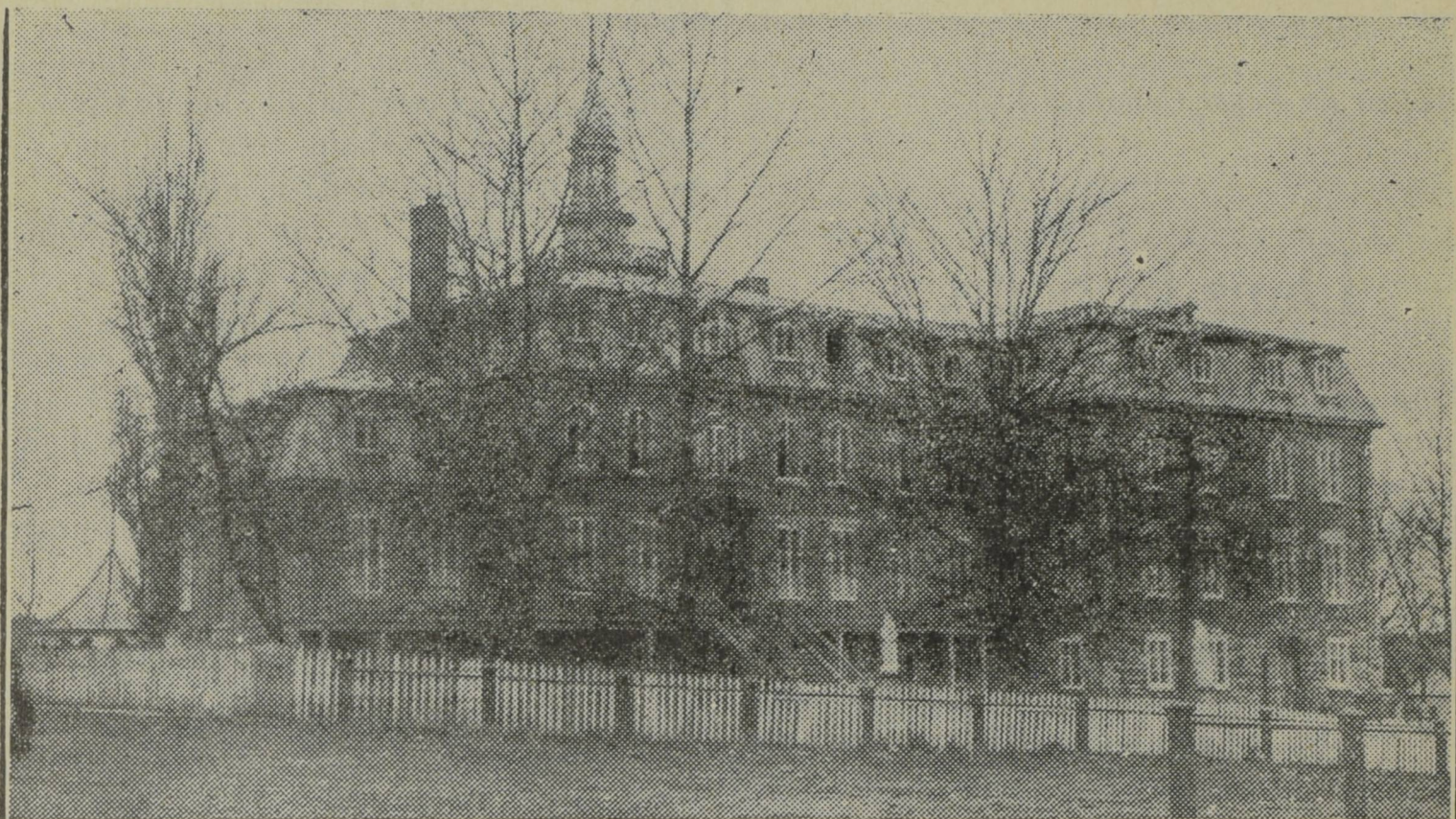




EPHEMERIDES CANADIENNES



LE COUVENT DE SAINT-GEORGES DE BEAUCE, incendié dans la nuit du 3 au 4 janvier.

JANVIER 1923

1.— La nouvelle loi fédérale décrétant un impôt de deux sous sur tout reçu ou quittance pour un montant de \$10.00 ou plus devient en force avec la nouvelle année.

2.— Les religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec acceptent la direction d'un hôpital qui sera bientôt fondé dans la paroisse du Très Saint Sacrement de notre ville.

— La quête de la guignolée à Québec et à Lévis rapporte, cette année, la somme de \$12,955.00.

— Le revenu des douanes et de l'accise du Canada atteint \$206,772,230.00 pour neuf mois. C'est une augmentation de \$32,572,724.00 sur la période correspondante de 1921.

3.— D'après les statistiques de la morgue, à Montréal, 32 personnes ont succombé, en cette ville, au cours de l'année dernière, aux suites de l'empoisonnement par les narcotiques.

— D'après des statistiques dressées par les autorités conjointes du fédéral et des provinces, la récolte du blé au Canada, pour 1922, est évaluée à 319,425,000 minots, la plus forte qui ait été enregistrée depuis 1915.

3-4.— Pendant la nuit du 3 au 4, le feu détruit de fond en comble le couvent de St-Georges de Beauce, dirigé par les Sœurs du

Bon-Pasteur de Québec. Les pertes s'élèvent à plus de \$100,000.00.

4.— Un mystérieux incendie détruit l'école Provencher de Saint-Boniface.

— On apprend que le Dr R.-M. Coulter, sous-ministre des Postes, depuis 1897, a été mis à sa retraite le 1er janvier courant.

7.— A la cathédrale de Montréal, Mgr A.-V.-J. Piette, vicaire général du diocèse, reçoit les insignes de Protonotaire apostolique, dignité à laquelle il vient d'être élevé par Sa Sainteté Pie XI.

9.— Sir Allen Aylesworth, ancien ministre dans le cabinet Laurier, est nommé sénateur au siège laissé vacant par le sénateur Proudfoot, décédé.

10.— La Législature de la Province de Québec est dissoute et les élections provinciales sont fixées au 5 février prochain.

12.— Le ministère de la marine à Ottawa vient de nommer vingt cinq inspecteurs dans les principales villes du pays pour voir à ce que les règlements concernant les appareils radio-télégraphiques soient observés. On a émis jusqu'à date 9,000 licences pour appareils receveurs, 1,800 pour appareils transmetteurs et 50 pour stations commerciales.

— A la prochaine session fédérale on demandera une charte créant "La Banque des culti-